

COMMUNIQUÉ

PROJET DE LOI N° 15

Enfin une réelle place à l'innovation et à la mobilité de la main-d'oeuvre!

Montréal, le 29 mars 2023 – La FCCQ et la Chambre de commerce et d'industrie Baie-des-Chaleurs accueillent positivement la présentation du projet de loi n° 15 visant à créer l'agence Santé Québec et à améliorer l'efficacité du système de santé québécois. L'accent mis sur la mobilité de la main-d'œuvre et l'innovation doivent mener à des changements concrets pour améliorer les soins offerts aux patients québécois.

« Le projet de loi très costaud déposé par le ministre Christian Dubé est un acte de courage politique qui mérite d'être souligné. Notre système de santé public et universel est un acquis important pour les Québécois, mais ses dysfonctionnements sont nombreux et bien connus. La pénurie de main-d'œuvre qui se manifeste dans presque l'ensemble des secteurs y est aggravée par d'importantes disparités régionales, particulièrement dans la capacité d'attraction et de rétention du personnel. », a indiqué Charles Milliard, président-directeur général de la FCCQ.

« C'est un enjeu pour les soins offerts à la population, mais aussi pour le développement des régions qui en sont victimes : la non-reconnaissance de l'ancienneté des travailleurs de la santé qui souhaitent s'établir dans une autre région constitue une barrière importante à la mobilité de la main-d'œuvre et de leurs familles », a poursuivi Maurice Quesnel, directeur général de la CCIBDC.

Afin de mener à bien cette mesure importante pour la mobilité interrégionale de la main-d'œuvre, la FCCQ et la Chambre de commerce et d'industrie Baie-des-Chaleurs soulignent la nécessité de s'attaquer au manque de logements locatifs et à la pénurie de places en services de garde en région. Ce sont des facteurs cruciaux d'attraction et de rétention de la main-d'œuvre, tant pour les entreprises privées que pour le réseau de la santé.

Santé Québec doit devenir un moteur d'innovation

La création de Santé Québec, la nouvelle agence nationale devant gérer les opérations du réseau, devra inclure un mandat clair de faire appel à tout l'écosystème de la santé et des sciences de la vie et de favoriser les solutions innovantes.

De nombreuses entreprises privées sont prêtes à contribuer à rendre notre système public et universel plus efficace, comme elles l'ont démontré de manière particulièrement évidente depuis le début de la pandémie de COVID-19. Les entreprises technologiques ont mis au point des solutions pour rendre plus efficace la prise de rendez-vous et pour faciliter le recours à la télémédecine. Des cliniques privées ont additionné leurs capacités à celles du secteur public pour effectuer des chirurgies qui avaient dû être retardées. Les pharmacies ont participé aux campagnes de vaccination et de distribution de tests rapides.

« Nous n'avons pas le luxe de nous priver de ces ressources précieuses; au contraire, il faut mettre tout le monde à contribution pour enfin changer les choses. L'ouverture à cette pluralité d'approches était au cœur du plan présenté par le ministre de la Santé en 2022 et doit se concrétiser dans ce nouveau projet de loi créant Santé Québec. Miser sur l'efficacité et la flexibilité de l'entreprise privée

LA FORCE DU RÉSEAU

comme alliée pour offrir de meilleurs services publics et universels, c'est une proposition gagnante pour les patients québécois », a affirmé Charles Milliard.

Sortir du carcan de la règle du plus bas soumissionnaire

L'un des principaux freins à l'efficacité et à l'innovation dans le système de santé, comme dans l'ensemble de l'appareil étatique québécois, est la désuétude du mode d'attribution des contrats publics.

« Notre système de santé aura toujours plusieurs pas de retard en matière d'innovation et d'efficacité tant que la règle du plus bas soumissionnaire continuera d'y régner. La transition vers une agence nationale unique et autonome supervisant les opérations de tout le réseau est l'occasion parfaite pour opérer une transition vers un système d'approvisionnement fondé sur la valeur, plutôt que sur les coûts. Il faut favoriser l'émergence de nouvelles solutions et sortir du carcan imposé par la règle du plus bas soumissionnaire pour arriver à de meilleurs résultats pour les patients », a conclu Charles Milliard.

À propos de la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ)

Grâce à son vaste réseau de 123 chambres de commerce et 1 200 membres corporatifs, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) représente plus de 45 000 entreprises exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. Plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises du Québec, la FCCQ est à la fois une fédération de chambres de commerce et une chambre de commerce provinciale. Ses membres, qu'ils soient chambres ou entreprises, poursuivent tous le même but: favoriser un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

À propos de la Chambre de commerce et d'industrie Baie-des-Chaleurs

La CCIBDC représente près de 400 membres sur les territoires de la MRC Avignon et de la MRC de Bonaventure. Elle a pour mission de mobiliser la communauté d'affaires afin de créer une vitalité économique dynamique et durable en offrant des services de réseautage, d'amélioration de compétences et d'accès à des occasions d'affaires.

-30-

Renseignements :

Javier Garcia
Attaché de presse
Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ)
Cellulaire : 438 408-3731
javier.garcia@fccq.ca

Maurice Quesnel
Directeur général
Chambre de commerce et d'industrie Baie-des-Chaleurs
T. 418 534-0050 poste 101
C. 418 392-9832
maurice@ccibdc.ca